

## Activités physiques et sportives qui ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire

Ces sports sont identifiés par la [circulaire du 21/09/1999 B.O. Hors Série n° 7 du 23/09/1999](#).

Certaines activités physiques et sportives présentant des risques particuliers telles que, le tir avec armes à feu, les sports aériens, les sports mécaniques, la musculation avec emploi de charges, l'haltérophilie, la spéléologie (Classe III et IV), la descente de canyon, le rafting et la nage en eau vive, ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire.



**De plus dans le département de la Vendée, la pratique des « parcours acrobatiques en hauteur » et de l'aplanage subaquatique avec « bouteille » sont interdites.**

L'enseignement des activités autorisées est impérativement soumis à l'exigence de la qualification définie par les Lois et règlements concernant notamment le sport considéré.

M.A.J. le 18/11/2011

### Dans cette rubrique

---

- [Savoir nager](#)
- [Savoir rouler à vélo](#)
- [Textes officiels](#)  
Génération 2024
- [30 minutes - Activités physiques quotidiennes](#)
- [Danses](#)
- [Outils et ressources](#)
- [Informations EPS](#)
- [Partenariats](#)
- [USEP](#)
- [Contacts](#)

### A. P. S.

---

[Natation](#)  
[Voile - planche à voile](#)  
[Char à voile](#)  
[Kayak de mer](#)  
[Canoë - kayak](#)  
[Escalade](#)  
[Équitation](#)  
[Activités de cycles](#)  
[Randonnée pédestre](#)  
[Cirque](#)

[Activités aquatiques - baignade](#)  
[Promenade en bateau en milieu fermé](#)  
[Promenade en mer](#)  
[Accrobranche](#)  
[Vélo-rail](#)

## Fiche à télécharger

---

[Activités physiques et sportives qui ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire](#)  
(pdf, français, 22ko)